

SOMMAIRE

◆ MEDECINS

- Convention médicale : le replay de l'échange en vidéo avec Thomas Fatôme est disponible
- Carnet de santé de l'enfant et certificats de santé : des nouveautés à partir du 1er janvier 2025
- Tarifs des médecins : entrée en vigueur depuis le 22 décembre des premières revalorisations
- Santé de l'enfant : un nouvel examen médical à 6 ans à partir du 1er janvier 2025
- Rosp et forfait structure 2024 : la campagne de déclaration des indicateurs est ouverte

◆ PHARMACIENS

- Rémunérations forfaitaires 2024 : la déclaration des indicateurs est ouverte
- Fluoroquinolones : sensibiliser les patients en pharmacie aux effets indésirables potentiels

◆ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Chirurgiens-dentistes, Pharmaciens et Sages-femmes :
 - ✓ Prescription des médicaments opioïdes : De nouvelles règles de prescription à partir de mars 2025
- Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Sages-femmes :
 - ✓ Épidémie de bronchiolite : le point sur les 2 traitements préventifs pour protéger les tout-petits
- Médecins et Sages-Femmes :
 - ✓ Entretien prénatal précoce : une boîte à outils mise à la disposition des professionnels de santé
- Tous les Professionnels de Santé :
 - ✓ Un baromètre pour évaluer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

➡ **MEDECINS**

**CONVENTION MEDICALE :
LE REPLAY DE L'ECHANGE EN VIDEO AVEC THOMAS FATOME EST DISPONIBLE**

À l'approche de l'entrée en vigueur des premières mesures de la convention médicale 2024-2029, l'Assurance Maladie a proposé aux médecins un webinaire le 12 décembre 2024.

Pour voir ou revoir ce webinaire sur la nouvelle convention médicale, il suffit de se **rendre sur la chaîne YouTube de l'Assurance Maladie**.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

**CARNET DE SANTE DE L'ENFANT ET CERTIFICATS DE SANTE :
DES NOUVEAUTES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025**

Afin de tenir compte des nouvelles recommandations du Haut Conseil de la santé publique (HCSP), des attentes des professionnels de santé et des familles, de nouveaux modèles du carnet de santé de l'enfant et des certificats de santé entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

**TARIFS DES MEDECINS :
ENTREE EN VIGUEUR DEPUIS LE 22 DECEMBRE 2024 DES PREMIERES REVALORISATIONS**

Les premières mesures tarifaires de la convention signée en juin 2024 entre les représentants des médecins libéraux et l'Assurance Maladie commencent à se mettre en place. Depuis le 22 décembre 2024, un grand nombre de médecins exerçant en secteur 1 ou en secteur 2 s'ils ont souscrit à l'option pratique tarifaire maîtrisée (Optam ou Optam-CO) voient les tarifs de leurs consultations revalorisés.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

**SANTÉ DE L'ENFANT :
UN NOUVEL EXAMEN MÉDICAL À 6 ANS À PARTIR DU 1ER JANVIER 2025**

En 2025, un nouvel examen à l'âge de 6 ans est intégré au calendrier des examens obligatoires de l'enfant.

Ce nouvel examen a été acté lors des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui se sont conclues en mai 2024 et s'appuie sur un avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP).

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)

**ROSP ET FORFAIT STRUCTURE 2024 :
LA CAMPAGNE DE DÉCLARATION DES INDICATEURS EST OUVERTE**

Depuis le 16 décembre 2024 et **jusqu'au 9 février 2025**, les médecins, quelle que soit leur spécialité, sont invités à déclarer sur amelipro les indicateurs de la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) et ceux liés au forfait structure.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)

 **PHARMACIENS**

**REMUNERATIONS FORFAITAIRES 2024 :
LA DÉCLARATION DES INDICATEURS EST OUVERTE**

Du 9 décembre 2024 **au 28 février 2025**, les pharmaciens sont invités à déclarer sur amelipro les indicateurs 2024 liés aux rémunérations forfaitaires.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)

*

FLUROQUINOLONES :

SENSIBILISER LES PATIENTS EN PHARMACIE AUX EFFETS INDESIRABLES POTENTIELS

L'utilisation des fluoroquinolones, classe d'antibiotiques prescrits pour traiter des infections bactériennes graves, peut être à l'origine d'effets secondaires parfois graves et invalidants. Il est donc essentiel, lors de la délivrance de ces médicaments en pharmacie, d'informer les patients sur les risques potentiels et le possible surgissement de certains symptômes.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Chirurgiens-dentistes, Pharmaciens et Sages-femmes :

PRESCRIPTION DES MEDICAMENTS OPIOÏDES : DE NOUVELLES REGLES DE PRESCRIPTION A PARTIR DE MARS 2025

Les médicaments opioïdes, tels que le tramadol et la codéine, nécessitent une attention accrue en raison des risques importants de dépendance, d'abus et de surdosage.

Face à la persistance des cas de mésusage et de présentation d'ordonnances falsifiées, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a décidé de faire évoluer les règles de prescription.

Deux nouvelles dispositions entreront en vigueur le **1er mars 2025**.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

- Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Sages-femmes :

CONTRE LA BRONCHIOLITE CHEZ LE NOURRISSON : 2 TRAITEMENTS PREVENTIFS EFFICACES

15 régions sont en phase épidémique pour la bronchiolite (1). La prévention de la bronchiolite est une priorité de santé publique. Pour assurer la protection des nourrissons contre les infections respiratoires causées par le virus respiratoire syncytial (VRS), 2 traitements préventifs efficaces sont à la disposition des parents : la vaccination maternelle et l'immunisation du nouveau-né par anticorps monoclonaux. Les 2 options sont prises en charge par l'Assurance Maladie.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

- Tous les Professionnels de Santé :

UN BAROMETRE POUR EVALUER L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis le 1er janvier 2022, le baromètre « handifaction » est l'outil de référence de l'Assurance Maladie pour collecter des données sur le handicap. Il permet d'identifier les progrès et les difficultés rencontrées en matière d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, ainsi que d'impliquer les patients et leurs accompagnants dans la défense de leurs intérêts.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)